

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00021 Numéro SIREN : 415 173 418 Nom ou dénomination : A.G.E.
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2019 sous le numéro de dépôt 8448

Greffe du tribunal de commerce de CAEN



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 25/10/2019

Numéro de dépôt : 2019/8448

Déposant :

Nom/dénomination : A.G.E.

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 415 173 418

N° gestion : 1998 B 00021



A.G.E
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 2 Rue d'Atalante
ZAC CITIS
14200 HEROUVILLE ST CLAIR
RCS CAEN B 415 173 418

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 SEPTEMBRE 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2019

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2019 s'élevant à 161 532,05 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	161 532,05 euros
A titre de dividendes aux associés	100 000,00 euros
Soit 200 euros par part	
Le solde	61 532,05 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 713 994,82 euros.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 10 000 euros,

H





- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 90 000 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2016 :

100 000 euros, soit 200 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 90 000 euros

Exercice clos le 31 mars 2017 :

100 000 euros, soit 200 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 90 000 euros

Exercice clos le 31 mars 2018 :

100 000 euros, soit 200 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 90 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 Septembre 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

A.G.E
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 2 Rue d'Atalante
ZAC CITIS
14200 HEROUVILLE ST CLAIR
RCS CAEN B 415 173 418

RAPPORT DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 SEPTEMBRE 2019

Exercice clos le 31 mars 2019

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2019.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.



H

[Signature]

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 3 187 098 euros contre 3 357 889 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -5,08%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 54 163 euros contre 13 620 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 297,67%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1 221 523 euros contre 1 354 317 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -9,80%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 975 659 euros contre 911 405 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,04%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 16 672 euros contre 19 149 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -12,93%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 541 908 euros contre 550 592 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,57%.

Le montant des charges sociales s'élève à 229 858 euros contre 235 685 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -2,47%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 18 contre 17 pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,88%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 39 321 euros contre 35 546 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,62%.

Le montant des autres charges s'élève à 9 331 euros contre 7 742 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 20,52%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 3 034 271 euros contre 3 114 438 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -2,57%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 206 990 euros contre 257 072 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -19,48%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de - 2 400 euros (8 461 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 204 590 euros contre 265 533 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -22,95%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 107 euros contre 743 euros pour l'exercice précédent,

H

Q



- de l'impôt sur les sociétés de 43 165 euros contre 60 353 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2019 se solde par un bénéfice de 161 532,05 euros contre un bénéfice de 205 922,31 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -21,56%.

Au 31 mars 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 785 661 euros contre 1 591 507 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 12,19%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 161 532,05 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2019 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	161 532,05 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 200 euros par part	100 000,00 euros
Le solde	61 532,05 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 713 994,82 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 722 379,52 euros.

Les modalités de mise en paiement du dividende seraient fixées par la gérance.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 10 000 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 90 000 euros.

H



Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2016 :

100 000 euros, soit 200 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 90 000 euros

Exercice clos le 31 mars 2017 :

100 000 euros, soit 200 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 90 000 euros

Exercice clos le 31 mars 2018 :

100 000 euros, soit 200 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 90 000 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 10 517 euros.
Ces dépenses correspondent au crédit-bail et loyers excédentaires sur les véhicules de tourisme.

11



Handwritten signature.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

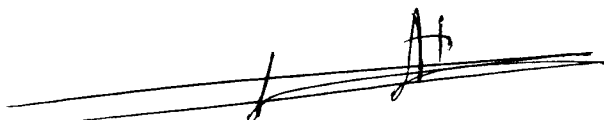
Rémunération de la gérance

Nous vous proposons aussi de bien vouloir statuer sur la rémunération de la gérance.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à Hérouville St Clair
Le 9 Septembre 2019

Monsieur François FOUCOUT
Gérant



N° 11084* 20

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/04/18	et clos le	31/03/19	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
A.G.E SARL 2 rue d'Atalante CITIS 14200 HEROUVILLE ST CLAIR	Copie certifiée conforme Le gérant
SIRET 4 1 5 1 7 3 4 1 8 0 0 0 2 1	Mét. age-sarl@orange.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées ELECTRICITE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31 % *	Bénéfice imposable à 28 %	157 166	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	38 120		
2 Plus-values PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %		
PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe
Nom / Adresse
N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON
Si oui, indication du logiciel utilisé CEGESTION

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouvez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notions des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
GESTELIA BASSE NORMANDIE 10-14 RUE CLAUDE BLOCH 14000 CAEN	
Tél : 0231477110	Tél :
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :	Date : 20/06/19 Lieu : HEROUVILLE-SAINT-CLAIR
	Qualité et nom du signataire : GERANT FOUROUT FRANCOIS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).



ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	100 000
payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)
			100 000

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8
FOUCOUT VINCENT 3 IMPASSE DES COQUELICOTS	50						
14610 BASLY Associé							

J DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



[Signature]

Désignation de l'entreprise :		A.G.E.SARL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		2 rue d'Atalante CITIS 14200 HEROUVILLE ST CLAIR		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*						4 1 5 1 7 3 4 1 8 0 0 0 2 1	
						Néant ☐ *	
						Exercice N clos le, 31/03/2019	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA			
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*		AB		AC	
		Frais de développement*		CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG	
		Fonds commercial (1)		AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO	
		Constructions		AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles		AT		AU	
		Immobilisations en cours		AV		AW	
		Avances et acomptes		AX		AY	
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT	
		Autres participations		CU		CV	
		Créances rattachées à des participations		BB		BC	
		Autres titres immobilisés		BD		BE	
		Prêts		BF		BG	
		Autres immobilisations financières*		BH		BI	
		TOTAL (II)				BJ	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements		BL		BM	
		En cours de production de biens		BN		BO	
		En cours de production de services		BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS	
		Marchandises		BT		BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY	
		Autres créances (3)		BZ		CA	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités		CF		CG		
	Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI		
	TOTAL (III)		CJ		CK		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
	Ecart de conversion actif * (VI)		CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)				CO		2 011 773	
				1A		226 113	
						1 785 661	
Renvois :		(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:		CP	
						128	
				(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	



Désignation de l'entreprise		A.G.E SARL		Néant ☐ *		
				Exercice N 31/03/2019		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 622)			DA	7 622	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	762	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)			DG	652 463	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	161 532	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	822 380	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	132 241	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)			DV	2 604	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	24 412	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	487 366	
	Dettes fiscales et sociales			DY	316 657	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA		
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	963 281		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 785 661		
RENVOLS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	843 336	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>A.G.E SARL</u>						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC	
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	3 187 098	FH		FI	3 187 098
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	3 187 098	FK		FL	3 187 098
	Production stockée *						FM	20 897
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	33 138
	Autres Produits (1) (11)						FQ	128
			Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	3 241 262
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	
	Variation de stock (marchandises) *						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	1 230 162
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV	-8 639
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	975 659
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	16 672
	Salaires et traitements *						FY	541 908
	Charges sociales (10)						FZ	229 858
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	26 109
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	13 212
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	9 331
			Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	3 034 271
			1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	206 990
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	5 659
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
			Total des produits financiers (V)				GP	5 659
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	6 089
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 970
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
			Total des charges financières (VI)				GU	8 059
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	-2 400	
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	204 590	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise A.G.E SARLNéant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	146
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	146
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	39
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	39
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	107
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	43 165
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 247 066
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 085 534
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	161 532
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	7 766
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HQ	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IH	39
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IJ	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IK	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	HX	4 400
	(9) Dont transferts de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	33 138
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	A3	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
Ecart provisions taxe travailleur étranger		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Annulation Cges sur exercice antérieur		39	146
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
Annulation Cges sur exercice antérieur		Charges antérieures	Produits antérieurs
		39	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

68/103

Désignation de l'entreprise **A.G.E SARL** Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	169 376	KE		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants M2]	KP	6 997	KQ		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS	33 002	KT		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	42 193	KW		
		Matériel de transport *		KY	109 122	KZ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	40 670	LC		
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		
	Avances et acomptes			LK		LL		
	TOTAL III			LN	231 985	LO		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	
		Autres participations			8U		8V	
		Autres titres immobilisés			IP		IR	
Prêts et autres immobilisations financières			IT	128	IU			
TOTAL IV			LQ	128	LR			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	401 489	ØH	ØJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				par virements de poste à poste 1		3		
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV		LW	169 376	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB		
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG		MH	6 997	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ		MK	35 022	
		Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU	MM		MN	43 521	
		Matériel de transport	IV	MP		MQ	109 122	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS		MT	40 670	
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ		NA		
	Avances et acomptes		NC	ND		NE		
	TOTAL III		IY	NG		NH	235 332	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU		M7	
		Autres participations		IØ	ØX		ØY	
		Autres titres immobilisés		I1	2B		2C	
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E		2F	128		
TOTAL IV		I3	NJ		NK	128		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14	ØK	ØL	404 836	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A.G.E SARL

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise A.G.E SARL										Néant ☐ *									
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN										
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	29 729	PF	1 200	PG		PH	30 929									
Terrains			PI		PJ		PK		PL										
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ										
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU										
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV	6 997	PW		PX		PY	6 997									
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	22 746	QA	3 362	QB		QC	26 108									
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	23 363	QE	4 465	QF		QG	27 827									
	Matériel de transport		QH	67 055	QI	13 478	QJ		QK	80 533									
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	30 683	QM	3 604	QN		QO	34 287									
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT										
TOTAL III			QU	150 844	QV	24 909	QW		QX	175 752									
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	180 573	ØP	26 109	ØQ		ØR	206 681									
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																	
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice									
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel												
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6					
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1					
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6					
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4					
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2					
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7					
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5					
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3					
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1					
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8					
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO					
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV					
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ							
CADRE C																			
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9				Z8			
Primes de remboursement des obligations												SP				SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		A.G.E SARL		Néant ☐ *					
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	131	6U	13 212	6V	13 343		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	5 659	6Y	6 089	6Z	5 659	7A	6 089
	TOTAL III	7B	5 789	TY	19 301	TZ	5 659	UA	19 431
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	5 789	UB	19 301	UC	5 659	UD	19 431
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	13 212	UF					
	- financières	UG	6 089	UH	5 659				
	- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l' entreprise : A.G.E SARL				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	128	UV	128	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	16 596		16 596						
	Autres créances clients	UX	948 262		948 262						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	2 227		2 227						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	48 609		48 609					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	40 706		40 706					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	127		127					
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 988		2 988						
	Charges constatées d'avance	VS	14 011		14 011						
	TOTAUX			VT	1 073 654	VU	1 073 654	VV			
	RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	132 241		36 708		95 533				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	487 366		487 366						
Personnel et comptes rattachés		8C	59 508		59 508						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	49 413		49 413						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	199 937		199 937						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	7 800		7 800						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	2 604		2 604						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	938 869	VZ	843 336		95 533			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	77 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	21 363	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : A.G.E SARL		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31/03/2019		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	161 532	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WF	10 517	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						RA		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WI		
	Amendes et pénalités						WJ		
	Charges financières (art. 212 bis) *						XZ		
	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)						WG	1 467	
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)						RB		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)						XX		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	43 165		
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux à 0 %						I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR		
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *						WQ	16 313	
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
TOTAL I						WR	232 994		
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV		
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %						WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales *						WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)						WB		
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						WZ		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*						XD		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2		
	Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)		L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3		
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC		
	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)						L5		
	Zone de reconstruction de la défense (44 terdecies)						PA		
	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)						XC		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS		
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	240	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	195 286		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	195 286		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>A.G.E SARL</u>		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise A.G.E SARL										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB		TOTAL II	ZH	205 922	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	205 922			ZD	105 922				
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE	100 000				
	TOTAL I	ØF	205 922			ZF					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7	38 250		YQ	34 204					
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance				YT	528 015					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	56 970		XQ	85 918					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	69 815					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	23 702					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	451		ST	268 209					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	975 659					
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	7 389					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	9 283					
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				YX	16 672					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	679 841					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	419 474					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018) *				ØB	377 559					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1,42	%				
	- Numéro de centre agréé *	XP									
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
RÉGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies				RH						
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : <u>A.G.E SARL</u>						Néant ☒ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪							
			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : A.G.E SARL		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant ☒ *
---	--	---	--	-----------	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-1				
	différente (art. 39 quaterdecies I ter et I N-2				
	quater du CGI) (à préciser) au titre de : N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

78/103

Désignation de l'entreprise : A.G.E SARL

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❸Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❹

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ❸	A 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ❺	❻	❼
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>A.G.E SARL</u>	Néant ☒ *
---	---

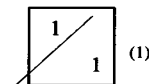
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : A.G.E SARL		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/04/2018		et clos le : 31/03/2019	
Durée en nombre de mois		1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	2
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	18
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	3 187 098
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	3 187 098
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	128
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	29 536
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	19 454
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	49 118
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	1 665 657
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	449 029
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	26 399
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	9 331
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	2 150 416
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)		OG	1 085 801
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	1 085 801
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)		GX	3 187 098
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HY	16
Période de référence		GY	0 1 / 0 4 / 2 0 1 8
Date de cessation		HR	3 1 / 0 3 / 2 0 1 9
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			





Néant * ☐

N° de dépôt
 EXERCICE CLOS LE 31/03/2019

N° SIRET 41517341800021

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.G.E SARL

ADRESSE (voie) 2 rue d'Atalante CITIS

CODE POSTAL 14200 VILLE HEROUVILLE ST CLAIR

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 450

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination CITIS ORGANISATION & DEVELOPPE
 N° SIREN (si société établie en France) 491388534 % de détention 90,0000 Nb de parts ou actions 450,00
 Adresse : N° 2 Voie RUE D'ATALANTE
 Code Postal 14200 Commune HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Pays FRA

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique FOUCOUT Prénom(s) VINCENT
 Nom marital % de détention 10,0000 Nb de parts ou actions 50,00
 Naissance : Date 11/09/1982 N° Département 14 Commune CAEN Pays France
 Adresse : N° 3 Voie IMPASSE DES COQUELICOTS
 Code Postal 14610 Commune BASLY Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



[Signature]



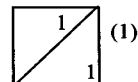
Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G-SD 2019



☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/03/2019

N° SIRET : 41517341800021

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.G.E SARL

ADRESSE (voie) 2 rue d'Atalante CITIS

CODE POSTAL 14200

VILLE HEROUVILLE ST CLAIR

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

83/103



[Signature]

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise A.G.E SARL

Adresse 2 rue d'Atalante CITIS

14200 HEROUVILLE ST CLAIR

du 01/04/18

au 31/03/19

A. FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	FOUCOUT FRANCOIS GERANT ASSOCIE	24 RUE D'ANGUERNY 14920 MATHIEU
2	THIEBAUX CHRISTOPHER CONDUCTEUR DE TRAVAUX	66 RUE DE LA REFORME 14650 CARPIQUET
3	TANGUY MICKAEL ELECTRICIEN	33 RUE CAMILLE BLAIZOT 14120 MONDEVILLE
4	MUHAMMAD AHSAN ELECTRICIEN	6 RUE JEAN ROSTAND 14460 COLOMBELLES
5	CRASTES ROMAIN ELECTRICIEN	HAMEAU SAINT ANDRE 14250 JUAYE MONDAYE
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci dessus)

					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 1)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 2)	Valeur des avantages en nature (v. notice 3)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 4)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	79 039			79 039				79 039
2	33 645			33 645				33 645
3	31 003			31 003				31 003
4	33 497			33 497				33 497
5	31 150			31 150				31 150
6								
7								
8								
9								
10								
**	208 334			208 334				208 334

** TOTAUX

B. AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	2 163
Total	4 024
	6 187

C. ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 1	
- de l'exercice 2019 (total col. 9 + total col. 10) 1	214 521	- de l'exercice 2019 1	195 286
- de l'exercice précédent 1	215 574	- de l'exercice précédent 1	228 135

Nom et qualité du signataire
FOUCOUT FRANCOIS
GERANT

A HEROUVILLE-SAINT-C, le 20/06/19
Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
 (article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	41517341800021	4321A
A.G.E SARL 2 rue d'Atalante CITIS 14200 HEROUVILLE ST CLAIR	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	195 286
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 593)	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice (en mois/12)	38 120
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	38 120
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
Total lignes h à k		38 120
l	III BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 33 1/3 % (total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

(2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus value nette à long terme de l'exercice. En cas d'imputation de moins values nettes à long terme d'exercices antérieurs ou du déficit de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.



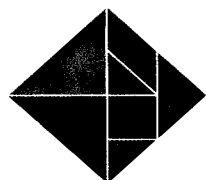
[Signature]

Désignation de l'entreprise A.G.E SARL
Numéro de siret 41517341800021

RÉPARTITION DU BÉNÉFICE IMPOSABLE ENTRE LES DIFFÉRENTS TAUX

	Bénéfice
Bénéfice soumis au taux réduit à 15 %	38 120
Bénéfice soumis au taux normal à 28 %	157 166
Bénéfice soumis au taux normal à 33 1/3 %	0
Résultat imposable dans les conditions de droit commun	195 286





FIDEIS
S O C C O M
AUDIT • COMMISSARIAT AUX COMPTES

AGE

ZAC Citis

2 rue d'Atalante

14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

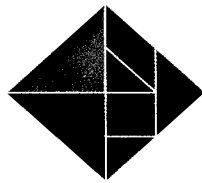
Comptes sociaux au 31 mars 2019

ESPACE D'ENTREPRISES II • 14, RUE MARTIN LUTHER KING • 14280 SAINT-CONTEST

TEL. : 02 31 43 70 80 • FAX : 02 31 43 91 43 • CONTACT@FIDEIS-AUDIT.COM • WWW.FIDEIS-AUDIT.COM

Société de Commissariat aux Comptes. Membre de la Compagnie Régionale de Caen. S.A.R.L. au capital de 8 884.92 euros. SIREN 393 958 525 RCS Caen





FIDEIS
S O C C O M
AUDIT • COMMISSARIAT AUX COMPTES

AGE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622,45 euros

ZAC Citis

14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

415 173 418 RCS CAEN

COMPTES SOCIAUX

AU

31 MARS 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

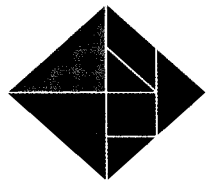
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ESPACE D'ENTREPRISES II • 14, RUE MARTIN LUTHER KING • 14280 SAINT-CONTEST

TEL. : 02 31 43 70 80 • FAX : 02 31 43 91 43 • CONTACT@FIDEIS-AUDIT.COM • WWW.FIDEIS-AUDIT.COM

Société de Commissariat aux Comptes. Membre de la Compagnie Régionale de Caen. S.A.R.L. au capital de 8 884,92 euros. SIREN 393 958 525 RCS Caen





FIDEIS
S O C C O M
AUDIT • COMMISSARIAT AUX COMPTES

AGE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622,45 euros

ZAC Citis

14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

415 173 418 RCS CAEN

COMPTES SOCIAUX

AU

31 MARS 2019

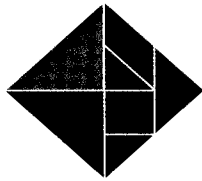
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

ESPACE D'ENTREPRISES II • 14, RUE MARTIN LUTHER KING • 14280 SAINT-CONTEST

TEL. : 02 31 43 70 80 • FAX : 02 31 43 91 43 • CONTACT@FIDEIS-AUDIT.COM • WWW.FIDEIS-AUDIT.COM

Société de Commissariat aux Comptes. Membre de la Compagnie Régionale de Caen. S.A.R.L. au capital de 8 884,92 euros. SIREN 393 958 525 RCS Caen





FIDEIS
S O C C O M
AUDIT • COMMISSARIAT AUX COMPTES

AGE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622,45 euros

ZAC Citis

14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

415 173 418 RCS CAEN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AGE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

ESPACE D'ENTREPRISES II • 14, RUE MARTIN LUTHER KING • 14280 SAINT-CONTEST

TEL. : 02 31 43 70 80 • FAX : 02 31 43 91 43 • CONTACT@FIDEIS-AUDIT.COM • WWW.FIDEIS-AUDIT.COM

Société de Commissariat aux Comptes. Membre de la Compagnie Régionale de Caen. S.A.R.L. au capital de 8 884,92 euros. SIREN 393 958 525 RCS Caen



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation de la valeur des créances clients, nous nous sommes assurés, par la mise en œuvre de confirmations directes et de contrôles de l'apurement, de leur correcte évaluation.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

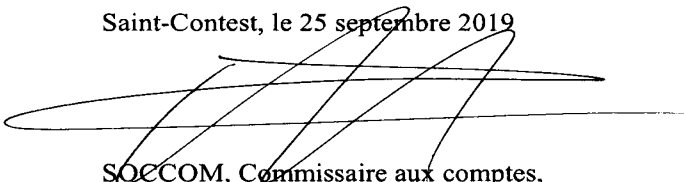
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Contest, le 25 septembre 2019



SOCCOM, Commissaire aux comptes,

Gildas CAILLÈRE

BILAN ACTIF

000333 - A.G.E SARL

Du 01/04/2018 au 31/03/2019

ACTIF

	Brut	au 31/03/19 Amorts, dépréc.	Net	% de l'actif	Bilan N-1 au 31/03/18	% de l'actif
Capital souscrit non appelé						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				8		9
Frais d'établissement						
Fonds commercial (1)	136 450		136 450		136 450	
Autres immobilisations incorporelles	32 926	30 929	1 997		3 197	
Immobilisations incorporelles en cours						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				3		5
Terrains						
Constructions	6 997	6 997				
Matériels et outillage	35 022	26 108	8 914		10 256	
Autres immobilisations corporelles	193 314	142 647	50 666		70 886	
Immobilisations corporelles en cours						
AVANCES ET ACOMPTES						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)						
Participations et créances rattachées						
Prêts et autres immobilisations financières	128		128		128	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	404 836	206 681	198 155	11	220 916	14
STOCKS ET EN-COURS				2		1
Approvisionnements et matières premières	18 674		18 674		10 035	
Marchandises						
Produits finis						
Produits et travaux en cours	20 897		20 897			
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR CDES	7 298		7 298		690	
CRÉANCES (3)				59		63
Clients et comptes rattachés	964 858	13 343	951 515		899 695	
Etat TVA - autres taxes	40 706		40 706		45 872	
Associés						
Autres créances	53 951		53 951		53 789	
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	310 646	6 089	304 557	17	277 546	17
DISPONIBILITÉS				10		4
Banque - CCP	175 897		175 897		70 216	
Caisse						
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	14 011		14 011	1	12 748	1
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 606 937	19 431	1 587 506	89	1 370 591	86
Charges à répartir						
Primes de remboursement						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF	2 011 773	226 113	1 785 661	100	1 591 507	100

(1) Dont droit de bail

(2) Dont à moins d'un an (nette)

128

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Groupe

N

N-1

N-2

Fonds de roulement = Capitaux permanents
- Actif immobilisé

778 442

623 798

511 203



[Signature]

BILAN PASSIF

000333 - A.G.E SARL

Du 01/04/2018 au 31/03/2019

PASSIF	Au 31/03/19	% du passif	Bilan N-1 au 31/03/18	% du passif
Capital	7 622		7 622	
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écart de réévaluation				
Réserves	653 225		547 303	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	161 532	9	205 922	13
Subventions d'investissement				
Amortissements dérogatoires				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	822 380	46	760 847	48
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS				
DETTES FINANCIÈRES		8		5
Emprunts obligataires convertibles				
Emprunts auprès des établissements de crédit (2)	132 241		76 572	
Dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Autres emprunts et dettes financières diverses (3)				
Groupe et associés	2 604		1 532	
AVANCES ET ACOMPTES CLIENTS	24 412	1	8 834	1
DETTES		45		47
Fournisseurs et comptes rattachés	487 366		504 856	
Etat TVA - autres taxes	199 937		139 942	
Autres dettes fiscales et sociales	116 720		77 321	
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes			21 602	
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE				
TOTAL DES DETTES (1)	963 281	54	830 660	52
Écarts de conversion passif				
TOTAL DU PASSIF	1 785 661	100 %	1 591 507	100 %
(1) Dont à plus d'un an	95 533			
(1) Dont à moins d'un an	843 336		821 826	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				
Groupe	N	N-1	N-2	
Taux d'endettement = Dettes totales / actif	54	52		
Solvabilité à court terme = Réalisations et disponibilités / dettes à - 1 an	184	166		

GESTELIA - 09/07/2019

9/103



COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

000333 - A.G.E SARL

Du 01/04/2018 au 31/03/2019

	Du 01/04/18 Au 31/03/19	% CA	Du 01/04/17 Au 31/03/18	% CA	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	3 187 098	100	3 357 889	100	-170 791	-5
Montant net du chiffre d'affaires	3 187 098	100	3 357 889	100	-170 791	-5
Production stockée	20 897				20 897	
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	33 138	1	13 620		19 519	143
Autres produits	128				128	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 241 262	102	3 371 509	100	-130 248	-4
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 230 162	39	1 353 954	40	-123 793	-9
Variation de stocks	-8 639		363		-9 002	
Autres achats et charges externes	975 659	31	911 405	27	64 254	7
Impôts, taxes et versements assimilés	16 672	1	19 149	1	-2 477	-13
Salaires et traitements	541 908	17	550 592	16	-8 684	-2
Charges sociales	229 858	7	235 686	7	-5 828	-2
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amort.	26 109	1	35 415	1	-9 306	-26
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	13 212		131		13 081	
Dotations aux provisions						
Autres charges	9 331		7 742		1 589	21
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 034 271	95	3 114 438	93	-80 166	-3
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	206 990	6	257 072	8	-50 081	-19
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

39

420
33

GESTELIA - 09/07/2019

10/103



COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

000333 - A.G.E SARL

Du 01/04/2018 au 31/03/2019

	Du 01/04/18 Au 31/03/19	% CA	Du 01/04/17 Au 31/03/18	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)			14 892		-14 892	-100
Reprises sur prov., dépréciations, transferts	5 659				5 659	
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	5 659		14 892		-9 233	-62
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.	6 089		5 659		430	8
Intérêts et charges assimilées (4)	1 970		772		1 198	155
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	8 059		6 431		1 628	25
RÉSULTAT FINANCIER	-2 400		8 461		-10 861	-128
RÉSULTAT COURANT avant impôts	204 590	6	265 533	8	-60 943	-23
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	146		420		-274	-65
Sur opérations en capital			833		-833	-100
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	146		1 253		-1 107	-88
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	39		409		-370	-90
Sur opérations en capital			102		-102	-100
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	39		511		-472	-92
RESULTAT EXCEPTIONNEL	107		743		-636	-86
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	43 165	1	60 353	2	-17 188	-28
TOTAL DES PRODUITS	3 247 066	102	3 387 655	101	-140 588	-4
TOTAL DES CHARGES	3 085 534	97	3 181 732	95	-96 198	-3
Bénéfice ou Perte	161 532	5	205 922	6	-44 390	-22

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

GESTELIA - 09/07/2019

11/103



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

000333 - A.G.E SARL

Du 01/04/2018 au 31/03/2019

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Le commissaire aux Comptes
SOCCOM

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/03/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

000333 - A.G.E SARL

Du 01/04/2018 au 31/03/2019

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

Le commissaire aux Comptes
SOCCOM

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.



IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

000333 - A.G.E SARL

Du 01/04/2018 au 31/03/2019

FONDS COMMERCIAL

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	VALEUR NETTE
Fonds de commerce (rachat LDF)	136 450			136 450
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL	136 450			136 450
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Partiel)	136 450			

Le commissaire aux Comptes
SOCCOM



ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

000333 - A.G.E SARL

Du 01/04/2018 au 31/03/2019

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	169 376	
	Terrains			
	Constructions	Sur sol propre		
CORPORELLES		Sur sol d'autrui		
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.	6 997	
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		33 002	2 020
		Inst. générales, agencts & aménagts divers	42 193	1 327
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	109 122	
		Matériel de bureau & mobilier informatique	40 670	
		Emballages récupérables & divers		
FINANCIERES	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
		TOTAL	231 985	3 347
	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières		128	
	TOTAL	128		
TOTAL GENERAL			401 489	3 347

Le commissaire aux Comptes

SOCOCOM

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'Immob. incorporelles	TOTAL		169 376	
	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
CORPORELLES		Sur sol d'autrui			
		Inst. gal. agen. amé. cons		6 997	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			35 022	
		Inst. gal. agen. amé. divers		43 521	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		109 122	
		Mat. bureau, inform., mobilier		40 670	
		Emb. récupérables & divers			
FINANCIERES	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL		235 332	
	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières			128	
	TOTAL		128		
TOTAL GENERAL				404 836	

Le commissaire aux Comptes
SOCCOM



[Signature]

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

000333 - A.G.E SARL

Du 01/04/2018 au 31/03/2019

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	29 729	1 200		30 929
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.	6 997			6 997
Inst. techniques matériel et outill. industriels		22 746	3 362		26 108
	Inst. générales agencem. aménag.	23 363	4 465		27 827
Autres immob. corporelles	Matériel de transport	67 055	13 478		80 533
	Mat. bureau et informatiq., mob.	30 683	3 604		34 287
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	150 844	24 909		175 752
	TOTAL GENERAL	180 573	26 109		206 681

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amort. fin de l'exercice
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

Le commissaire aux Comptes
SOCCOM

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					



[Signature]

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

000333 - A.G.E SARL

Du 01/04/2018 au 31/03/2019

Détermination de la valeur actuelle

La valeur d'usage est retenue pour déterminer la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag. constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs				
Matériel de transport				
corporelles				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Titres mis en équivalence				
Immob. financières				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GÉNÉRAL				

Le commissaire aux Comptes
SOCCOM



PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

000333 - A.G.E SARL

Du 01/04/2018 au 31/03/2019

TABEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
	TOTAL				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	131	13 212		13 343
	Autres provisions pour dépréciation	5 659	6 089	5 659	6 089
	TOTAL	5 789	19 301	5 659	19 431
	TOTAL GÉNÉRAL	5 789	19 301	5 659	19 431
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation		13 212		
	Dont dotations & reprises		6 089	5 659	
	- financières				
	- exceptionnelles				
	Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée				

Le commissaire aux Comptes
SOCCOM

22/103



[Signature]

CRÉDIT-BAIL

000333 - A.G.E SARL

Du 01/04/2018 au 31/03/2019

CRÉDIT-BAIL

	Valeur d'origine	AMORTISSEMENTS		Valeur résiduelle
		Antérieurs	Dotations exercice	
Autres immobs incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels et outillages				
Autres immobs corporelles	38 250	3 214	9 562	25 473
Immobilisations en cours				
TOTAL	38 250	3 214	9 562	25 473

	REDEVANCES PAYÉES		
	Cumuls exercice antérieurs	Exercice	Total
Autres immobs. incorporelles			
Terrains			
Constructions			
Inst. matériels et outillages			
Autres immobs. corporelles	3 009	9 027	12 036
Immobilisations en cours			
TOTAL	3 009	9 027	12 036

Le commissaire aux Comptes
SOCCOM

	VALEUR RESTANT À PAYER				VALEUR RÉSIDUELLE			
	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Autres immobs. incorpor.								
Terrains								
Constructions								
Inst. matériels, outillages								
Autres immobs. corpor.	9 027	23 320		32 347	6 375			6 375
Immobilisations en cours								
TOTAL	9 027	23 320		32 347	6 375			6 375



[Signature]

LOCATIONS

000333 - A.G.E SARL

Du 01/04/2018 au 31/03/2019

LOCATIONS

	Valeur d'origine	Cumul exerc. antérieurs	REDEVANCES PAYÉES	
			Exercice	Total
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions			37 551	37 551
Inst. matériels et outillages		6 188	12 330	18 518
Autres immobilisations corporelles	40 417	15 273	9 164	24 437
Immobilisations en cours				
TOTAL	40 417	21 461	59 045	80 506

VALEUR RESTANT À PAYER

	à 1 an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels, outillages	11 218	27 465		38 683
Autres immobilisations corporelles	9 164	12 219		21 382
Immobilisations en cours				
TOTAL	20 382	39 684		60 066

Le commissaire aux Comptes
SOCCOM



ÉTAT DES STOCKS

000333 - A.G.E SARL

Du 01/04/2018 au 31/03/2019

TABEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières	10 035,00	18 674,13	10 035,00	18 674,13
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens		20 897,00		20 897,00
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	10 035,00	39 571,13	10 035,00	39 571,13

Le commissaire aux Comptes
SOCCOM



ACTIF CIRCULANT

000333 - A.G.E SARL

Du 01/04/2018 au 31/03/2019

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	128	128	
	Clients douteux ou litigieux	16 596	16 596	
	Autres créances clients	948 262	948 262	
ACTIF CIRCULANT	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	2 227	2 227	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	48 609	48 609	
	Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée	40 706	40 706	
	coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés	127	127	
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	2 988	2 988	
	Charges constatées d'avance	14 011	14 011	
TOTAUX		1 073 654	1 073 654	
Renvois	(1) Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
	des - Prêts accordés en cours d'exercice			
(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

Le commissaire aux Comptes
SOCCOM



COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

000333 - A.G.E SARL

Du 01/04/2018 au 31/03/2019

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	14 011
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	14 011

Le commissaire aux Comptes
SOCCOM

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	3 115
Disponibilités	
TOTAL	3 115



ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

000333 - A.G.E SARL

Du 01/04/2018 au 31/03/2019

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES

Montant brut A 1 an au plus A plus d'1 an & 5 ans au plus A plus de 5 ans

Emprunts obligataires convertibles (1)			
Autres emprunts obligataires (1)			
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine			
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	132 241	36 708	95 533
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)			
Fournisseurs & comptes rattachés	487 366	487 366	
Personnel & comptes rattachés	59 508	59 508	
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	49 413	49 413	
Etat & Impôts sur les bénéfices			
autres Taxe sur la valeur ajoutée	199 937	199 937	
collectiv. Obligations cautionnées			
publiques Autres impôts, tax & assimilés	7 800	7 800	
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés			
Groupe & associés (2)	2 604	2 604	
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)			
Dette représentative des titres empruntés			
Produits constatés d'avance			
TOTAUX	938 869	843 336	95 533

Le commissaire aux Comptes
SOCCOM

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés



[Signature]

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

000333 - A.G.E SARL

Du 01/04/2018 au 31/03/2019

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	59
Emprunts et dettes financières divers	462
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 873
Dettes fiscales et sociales	75 860
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	98 254

Le commissaire aux Comptes
SOCCOM



ENGAGEMENTS

000333 - A.G.E SARL

Du 01/04/2018 au 31/03/2019

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Cet engagement a été comptabilisé.

CAUTIONS BANCAIRES

Cautions bancaires BTP BANQUE pour : 252 324,74€.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir	2 350					2 350
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails	32 347					32 347
Contrats de locations financement	60 066					60 066
TOTAL (1)	94 763					94 763
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
TOTAL	94 763					94 763

Le commissaire aux Comptes
SOCCOM

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
TOTAL						



DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

000333 - A.G.E SARI

Du 01/04/2018 au 31/03/2019

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		

Le commissaire aux Comptes
SOCCOM

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours
Dettes fournisseurs et comptes rattachés
Dettes fiscales et sociales
Dettes immobilisations et comptes rattachés
Autres dettes

TOTAL



LES EFFECTIFS

000333 - A.G.E SARL

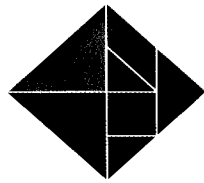
Du 01/04/2018 au 31/03/2019

LES EFFECTIFS

	31/03/2019	31/03/2018
Personnel salarié :	15,52	
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise	4,48	
Employés et techniciens		
Ouvriers	9,29	
Apprentis	1,75	
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

Le commissaire aux Comptes
SOCCOM





FIDEIS
S O C I E T E
AUDIT - COMMISSARIAT AUX COMPTES

AGE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622,45 euros

ZAC Citis

14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

415 173 418 RCS CAEN

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 223-19 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 223-16 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

ESPACE D'ENTREPRISES II * 14, RUE MARTIN LUTHER KING * 14280 SAINT-CONTEST

TEL. : 02 31 43 70 80 * FAX : 02 31 43 91 43 * CONTACT@FIDEIS-AUDIT.COM * WWW.FIDEIS-AUDIT.COM

Société de Commissariat aux Comptes. Membre de la Compagnie Régionale de Caen. S.A.R.L. au capital de 8 884,92 euros. SIREN 393 958 525 RCS Caen



Convention N°1 :

Dirigeants concernés : François FOUCOUT

Objet de la convention :

Une avance de trésorerie a été réalisée entre la SARL AGE et la SARL CITIS ORGANISATION ET DEVELOPPEMENT. Le compte courant s'élève à 2 120 euros au 31/03/2019.
La charge d'intérêt constatée sur l'exercice est de 462 €.

Convention N°2 :

Dirigeants concernés : François FOUCOUT

Objet de la convention :

Une convention a été conclue entre la SARL AGE et la SARL CITIS ORGANISATION ET DEVELOPPEMENT pour la réalisation de prestations d'accompagnement.

La charge constatée sur cet exercice est de 65 322 €.

Convention N°3 :

Dirigeants concernés : Vincent FOUCOUT

Objet de la convention :

Une convention a été conclue entre la SARL AGE et la SARL ACS pour la réalisation de prestations de services.

La charge constatée sur cet exercice est de 72 000 €.

Convention N°4 :

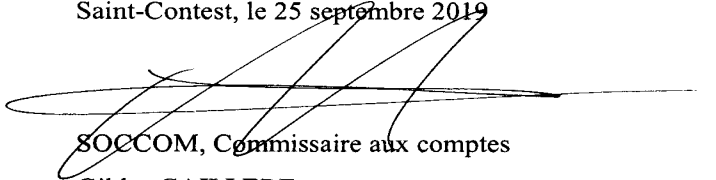
Dirigeants concernés : François FOUCOUT

Objet de la convention :

Un bail commercial a été conclu entre la SARL AGE et la SCI FAVPI, concernant les locaux d'exploitation.

La charge constatée sur cet exercice est de 40 100 €.

Saint-Contest, le 25 septembre 2019



SOCCOM, Commissaire aux comptes
Gildas CAILLERE